

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel | M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul |
| Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic | M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain | Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques |
| M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude | M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre | M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35 |
| M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30 |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25 | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40 | M. LOTHAIRES Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15 |
| M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00 | M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic |
| M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude | M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent |
| Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques | M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles |
| M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20 | Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte | Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita | M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick |
| M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00 | M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques |
| Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45 | M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15 |
| M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis | M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30 |
| Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime | M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François |
| Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55 | M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30 |
| M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie | Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35 |

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux-Lormont-Restructuration entrée du collège Montaigne-Bilan de la concertation-Constataion-Approbation-

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications et de révisions simplifiées. Sa dernière évolution date du 25 mars 2011.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la mise en œuvre du projet de restructuration de l'entrée du collège Montaigne situé dans le quartier Génicart III à Lormont, inclus dans les dispositifs de la Politique de la Ville.

La révision simplifiée du PLU, pour la restructuration du collège Montaigne dans le quartier Génicart III à Lormont, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment :

- pour une « Ville de proximité », en renforçant l'attractivité résidentielle des quartiers d'habitat collectif, par la qualité de l'offre d'équipements et services.

Ce projet de restructuration répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il concerne directement un équipement public. Il s'intègre également dans l'opération de renouvellement urbain qui porte sur la requalification des espaces publics et des équipements publics.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- supprimer une servitude d'Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) située sur l'esplanade François Mitterrand à Lormont.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Lormont concernée.

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le projet de révision simplifiée a fait l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées. Celle-ci s'est déroulée du 18 juin 2010 au 23 juillet 2010 selon les modalités fixées par le conseil de communauté.

Un bilan complet et détaillé de cette concertation a été établi. Il est présenté en annexe. Il décrit les outils d'information, de communication et de concertation qui ont été utilisés pour permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis. Le public n'a formulé aucune observation dans ce cadre.

Le 18 octobre 2010 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Etat, Sysdau, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Lormont et à la CUB, du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour la restructuration de l'entrée du collège Montaigne dans le quartier Génicart III à Lormont a été soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine qui ont émis un avis favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L123-13 et L300-2 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 mai 2010 prescrivant la révision simplifiée du PLU pour permettre la restructuration de l'entrée du collège Montaigne sur la commune de Lormont et mettant en place les modalités de la concertation

VU l'arrêté de monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 10 novembre 2010 soumettant à enquête publique la révision simplifiée du PLU

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

VU les délibérations des conseils municipaux des 27 communes de la CUB

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de restructuration de l'entrée du collège Montaigne participe à la requalification d'un espace public et présente un intérêt pour les utilisateurs de cet équipement public

CONSIDERANT l'avis favorable du commissaire enquêteur ainsi que des conseils municipaux des communes de la Cub

DECIDE

Article 1 : Il est constaté que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme et aux modalités mises en place par le conseil de communauté.

Article 2 : Le bilan de la concertation, ci-joint, est approuvé.

Article 3 : La révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le projet de restructuration de l'entrée du collège Montaigne dans le quartier Génicart III à Lormont, présentée dans le dossier joint, est approuvée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2011

M. MICHEL LABARDIN